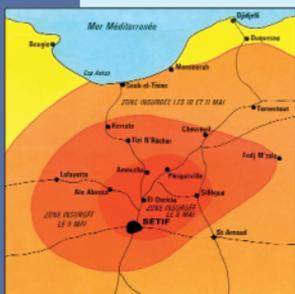
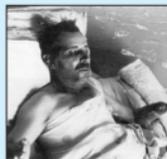


SÉTIF, 8 MAI 1945 - L'AVERTISSEMENT



La France fête la victoire de la liberté recouvrée sur la barbarie nazie. En Algérie, des manifestations sont autorisées pour célébrer l'événement malgré les graves incidents provoqués dans les défilés syndicaux du 1^{er} mai par des militants nationalistes.

À Sétif, du cortège d'environ 8 000 personnes, aux « you-you » stridents des femmes se mêlent les mots d'ordre indépendantistes. Bravant l'interdit, un jeune chef scout musulman de 22 ans arbore un drapeau algérien. La police ouvre le feu. Il est tué, d'autres tombent. Aussitôt, divers groupes, armés de couteaux et de haches, s'attaquent aux Européens. A Guelma, de semblables événements se produisent. Dans la Petite Kabylie et une partie du Constantinois des insurgés massacrent et pillent au cri de Djihad (guerre sainte). 103 Européens sont tués, 110 blessés et mutilés.



Les Européens s'organisent en milice pour se protéger et venger leurs morts. Sous les ordres du général Duval, la répression est féroce. Gouvernement et Européens craignent un soulèvement général. Cette véritable opération de guerre ne cessera que le 22 mai avec la soumission des tribus des communes mixtes d'Oued-Marsa et de Djidjelli à la plage des Falaises, près de Kerrata. A Guelma, 5 000 Musulmans auraient été abattus. Multiples arrestations : Ferhat Abbas, Larbi Ben M'Hidi, Mohamed Khider, Ben Khedda sont interpellés. Les tribunaux militaires prononcent de nombreuses condamnations dont certaines à la peine capitale. Le général Duval parle de 7 500 victimes algériennes ; le communiqué officiel de 1 150 tués. Le général Tubert, qui dirigea une commission d'enquête, avance un chiffre de 15 000.



Le consulat américain d'Alger et le PPA parlent de 40 et 45 000. Ces images de violences parviennent tardivement et assourdies au peuple français tout à la joie d'une paix reconquise. Elles préfigurent la guerre qui allait se déclencher à la Toussaint 1954.



« Je vous ai ramené la paix pour dix ans » affirme le général Duval.

En mars 1946, une loi d'amnistie redonne confiance aux mouvements nationalistes qui se structurent et radicalisent leurs positions.

→ Statut de 1947

L'Algérie devient un groupe de départements dotés de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation administrative comportant :

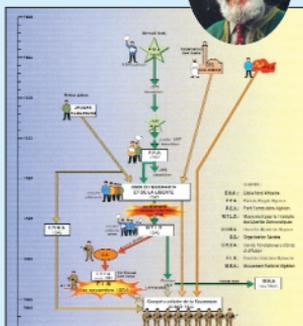
- Un pouvoir exécutif dirigé par le **Gouvernement Général** dépendant du gouvernement français, assisté d'un Conseil de 6 membres et dirigeant les administrations civiles.
- Une **Assemblée Algérienne** de 120 membres élus pour 6 ans avec compétence législative assurant le vote du budget.

Sa représentation se veut paritaire. 60 élus pour le 1^{er} Collège d'électeurs - 464 000 citoyens français et 58 000 musulmans « l'élite indigène », 60 pour un second collège de 1 300 000 musulmans. Trop libéral pour les Européens. Rejeté par les Musulmans. Sur les murs des villes on peut lire :

« **Citoyens français ? Non, citoyens algériens ? Oui** ». En avril 1948 les « élections à la Naegelen » sont un leurre.

« Une gigantesque opération de trucage dénatura le scrutin du second tour. Le bourrage des urnes, l'arrestation préventive des assesseurs suspects et le quadrillage des douars par l'armée aboutissaient à « l'élection » de 41 candidats administratifs sur 60. L'administration reconnut implicitement l'ampleur de la fraude... ».

Bernard Droz et Evelyne Lever – Histoire de la guerre d'Algérie
Editions du Seuil février 1982.



Evolution du nationalisme algérien depuis la création de l'Etoile Nord Africaine, en mars 1926, par Messali Hadj, « le père de la révolution » au Congrès de la Soummam du 20 août 1956 où le FLN se dote d'organismes de direction.

→ 9 octobre 1947

Aït Ahmed est arrêté et condamné à un an de prison. Il a déclaré :

« **Nous obtiendrons l'indépendance par les armes.** ».